



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

11 janvier 2017

### **Votation cantonale pour la révision de la LcAT**

**(IVS).- Le gouvernement valaisan a arrêté la date du 21 mai 2017 pour la votation sur la révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT).**

Vu la décision du Grand Conseil du 9 septembre 2016 de soumettre la révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire au référendum obligatoire, le Conseil d'Etat a décidé de fixer cette votation au 21 mai 2017, date également retenue pour les votations fédérales.

Conformément aux dispositions transitoires de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le canton a jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2019 pour adapter son plan directeur et sa loi d'application cantonale aux dispositions légales fédérales en matière d'aménagement du territoire. A défaut, il en résultera un moratoire absolu sur toute nouvelle mise en zone avec l'insécurité juridique qui en découlera pour la planification et la construction.

#### ***Personne de contact :***

***Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire - 027 606 23 00***

